Un ivrogne. — Hier, vers 8 heures et demie du soir, un individu ivre, Walbrecht, urinait contre l'habitation de M. Debuchère, près la place de la Fosse-aux-Chênes. Celui-ci lui ayant fait quelques observations rendit l'ivrogne furieux qui, après l'avoir injurié, ouvrit un couteau qu'il avait en poche et poursuivit M. Debuchère en menaçant de le tuer.

L'agent Leire se mit à sa poursuite, mais arrivé rue Turgot, Wuhrlin lui opposa force coups de poing et coups de pied à l'agent.

Une véritable lutte s'engagea alors et l'agent fut ligotter le forcené pour le conduire au dépôt de sûreté.

Chute. — Mme Marie Etoin, Ve Delebarre, 63 ans, rue Franklin, 17, en montant à sa chambre tomba du haut de l'escalier.

Dans sa chute, elle se fit des contusions multiples par tout le corps. Elle a reçu les soins d'un docteur fut admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Saisie au Minck. — M. le sous-inspecteur Leclercq a saisi jeudi matin, 40 kilos de raies reconnues impropres à la consommation.

Entre voisines. — Jeudi matin, une discussion s'élevait entre deux voisines, Mmes Rihard Hortense Devilier, rue Desaix; la dispute s'enveninmant, Victorine Rihaut se livra à des voies de fait sur Hortense Devilier et un agent dressa un rapport à sa charge.

Menus faits. — Ernest Burette, 41 ans, entrait hier vers neuf heures du soir à l'estaminet Winte, rue du Bois; la cabaretière refusa de lui servir de la bière et lui donna à boire l'ivrogne persistant à ne pas vouloir prendre, un agent l'emmena au Dépôt du 2e arrondissement.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 31 juillet 1892, concours par Clermont. Prix d'honneur, 100 francs, organisé par l'Union fédérale colombophile, au siège de la société « l'Hirondelle, » établie chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare.

Mise par pigeon, 1 franc 50 c.

Les pigeons à 50 c. participent aux prix d'honneur.

Poule unique, 25 c. Poule à 50 c. 1 prix par 50 inscriptions.

Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs.

Marquage secret au moyen de la bague en acier, chaque doublée et soudée (J. Rossor). Constitution obligatoire par l'appareil automatique Van den Bosch.

Mise en panier samedi 23 juillet, de 3 à 6 heures et demie du soir.

THÉ CHAMBARD Le meilleur des Contrefaçons

TOURCOING

Les concours de l'académie. — Mercredi soir, à huit heures, se sont terminées dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-ville, par les élèves des classes de saxophone et de clarinette, que dirige si savamment le dévoué directeur de notre académie de musique, M. Louis Monsaingeon, les épreuves des concours publics de fin d'année.

Dans la classe de saxophone, M. Joseph Duforest, élève de la division supérieure, a exécuté avec beaucoup de brio et de justesse une Fantaisie variée, de Welge, qui lui a valu de la part du public devifs applaudissements. La jury lui a décerné à l'unanimité un premier prix, c'était justice.

Dans la classe de clarinette, MM. Fourleigne, Mispreuve et Vanleide Richard ont fourni une exécution très satisfaisante.

Les récompenses ont été distribuées de la manière suivante :

1er prix ex-aequo, Fourleigne Gaston et Mispreuve; 2e prix, Vanleide Richard; 1er accessit, Duforest.

M. Bass, un tout jeune élève, pour qui la clarinette semble ne plus avoir de secrets, a exécuté sur cet instrument plusieurs variations qui ont été fort applaudies.

En division supérieure, cet élève a obtenu à l'unanimité une médaille d'argent.

Ensuite est venu le concours de solfège entre médaillés, pour lequel deux concurrentes seulement se sont présentées : Mlle Marguerite Couvreur et Jeanne Descamps.

Pour ce concours, le jury se composait de MM. Derveaux-Wattel, Mortelecque, Fournier, Denis Gran, Guillaume, J. Walleaux, Capon, Gustave Glorieux et Cacquant.

Ces deux demoiselles ont rendu d'une façon vraiment remarquable le morceau de lecture à vue et, si on n'est l'épreuve en théorie musicale dans laquelle Mlle Jeanne Descamps a gagné quelques points sur sa concurrente, il est été assez difficile aux membres du jury d'établir nettement la valeur de chacune de ces deux élèves.

Après une assez longue délibération, le jury a décerné à Mlle Jeanne Descamps la récompense promise, c'est-à-dire : Une médaille de vermeil grand module, 1re.

Commission intercommunale des eaux. — La Commission intercommunale des eaux de Roubaix-Tourcoing s'est transportée mardi dernier à Bousbecque où est située l'usine élévatoire.

Etaient présents : pour Roubaix MM. Carette, maire, Brancquart, Milbéo, Lepers et Trannoy, adjoints; pour Tourcoing MM. Hachocot, maire, Goubo d'Anzin et Delavalvre, conseillers municipaux, M. Desvernay chef de bureau à la mairie de Roubaix remplissait les fonctions de secrétaire.

M. Bonet, directeur du service des eaux pour les deux villes accompagnait les membres de la commission intercommunale.

Le but de la visite était l'étude d'un projet d'établissement d'une usine secondaire à la Vinoourbe, avec système d'épuration et de stérilisation des eaux.

Ce projet aurait également pour but de soulager les gustre machines de Bousbecques.

Un cheval tombé mort. — Hier soir, vers 7 h. 1/4, un superbe cheval noir appartenant à M. Vaucamps, loueur de voitures, est tombé mort rue de la Haute-Voie, frappé d'un coup de sang.

L'animal était attelé à une voiture dans laquelle se trouvait M. le docteur Caudrelier, qui faisait ses visites médicales.

L'accident de la rue St-Pierre. — La vieille femme renversée mercredi soir à l'angle de la rue Saint-Pierre, par la voiture de M. Louis L..., marchand de bonbons, se nomme Virginie Desrumeaux, 70 ans, demeurant au Pont de Neuville.

Les premiers soins ont été donnés à la blessée par Mme Simoens, cabaretière où « Chansonnette. »

La loi Grammont. — Un procès-verbal pour infraction à la loi Grammont a été dressé par le garde-champêtre Delahaye à la charge du nommé Henri Abraham, 22 ans, domestique au service de M. Lamblin, cultivateur à Bondues, lequel frappait son cheval à coups redoublés avec le manche de son fouet.

Audience de simple police. — Le rôle de l'audience du simple police tenue hier comportait 13 affaires dont une grosse part suivant la coutume pour violences légères et tapage injurieux.

M. Brocquart, juge de paix du canton Sud, présidait, ministère public; M. René Rombauville, commissaire central.

Plusieurs propriétaires de chiens s'entendent condamner à l'amende pour divagation de leurs animaux. Une de ces propriétaires attrapa 10 fr. parce que son chien a fortement endommagé le mollet d'un passant.

Ces pauvres bêtes contraventions diverses parmi lesquelles figurent : Défaut d'inscription d'étrangers; travaux effectués à des immeubles sans autorisation et dépôts tribunal, outre l'amende encourue, ordonne la démolition.

Un grand nombre de gamins dont les parents sont déclarés civilement responsables, sont condamnés pour maraudage de fruits, légumes, fourrages, pertes par travaux ensemencés et dommage à la propriété d'autrui.

On en arrive aux affaires de violences.

Sur 25 contrevenants, 14 avaient à filigor la prison dont 2 à chacun 3 jours.

Parmi ces derniers, le nommé Hector D., tisserand à Mouvaux qui, il y a quelque temps, furieux contre sa femme qui était venue le relancer au cabaret, au dîner qu'il avait voulu lui faire prendre un bain forcé dans le canal.

Il y avait quatre inculpés dans cette affaire. Deux femmes, le mari et son beau-père.

Le mari, nous l'avons dit plus haut, a récolté 3 jours, en outre 5 fr. d'amende, les deux autres prévenus chacun 3 fr.

L'audience était terminée à midi..

Naturalisation. — M. Gustave Dubucquoy, demeurant rue de Tournai, vient d'obtenir la qualité de Français.

Champs d'expériences agricoles. — Des visites avec conférence par M. Comon, professeur départemental d'agriculture nouvel lieu.

Le 23 juillet à 9 h. 1/2, au Rœuilt au lieu dit Couture Richelle — A 11 h. 1/2 à Hasnon, au lieu dit l'Epinoy — A 3 heures à Nomain, hameau de Paradis, à la Couture du Pont, au Dien de Pierre.

Le 24 à Comines, à 9 heures au Blanc-Coulon et à 10 h. 1/2 à la ferme Lefebvre — A Bondues, à 2 h. 1/2 au chemin des Vaches — A 3 h. 1/2 à La Vye.

Le 25 juillet à 10 h. 1/2 au champ de Marcelschem — A 11 h. 1/2 au lieu dit Niedbroeck — A 3 heures au champ de Pierrebrouck.

Le 26 juillet à dix heures à Zeggers-Cappel au lieu dit : Cappel-Bygeschveld; à 2 heures, aux champs de Noordpeene; à 3 heures, le Bateleberg; à 4 heures, le Schoeb.

A 9 heures du matin, au lieu dit : *Chemin de l'Abdie* (ou à la Vieux-Berquin et à 3 heures au lieu dit : chemin des Couturettes (pommes de terre et lin) à Gavrin.

Les cultivateurs sont invités à y assister.

LILLE

Mort subite — Jeudi soir, vers six heures 1/2, Mme Marie Dupuis, veuve Duron, 74 ans, pensionnaire de l'hospice général, montait l'escalier du commissariat du 3e arrondissement pour se rendre chez M. Caux, secrétaire, quand elle a l'aisance toucher.

On s'empressa de la relever, mais elle avait cessé de vivre.

Le corps a été transporté en voiture de place à l'hospice général.

Mme Duron était malade depuis longtemps; elle souffrait notamment d'un asthme.

Tentative de pendaison. — Décidément, nous traversons une période vraiment épidémique de corde. Après les suicides par pendaison que nous avons relatés ces jours-ci, voici encore un vieillard qui, fatigué de la vie, a tenté de se pendre hier matin, vers 9 heures et demie.

M. Dedeuser-Gommer, 76 ans, cité Bacquet, 62, après avoir fixé une corde au pied de son lit, en a passé le nœud coulant au cou. Heureusement sa fille s'en aperçut en temps et, avec un voisin, M. Joseph Engrand, cordonnier, accourut et coupa la corde avant que l'asphyxie fut arrivée.

Interrogé sur ce qui l'avait poussé à attenter à ses jours, M. Dedeuser a répondu que c'était parce qu'il était trop vieux.

Baccalauréat — Le titre de partie ancien régime. — Les compagnons a fait chestes le nom de M. Charles Paris, reçu définitivement avec la mention assez bien, dans la liste des bachelliers que nous avons publiée mardi matin.

Lycée de Lille. — Voici les résultats remarquables obtenus par les élèves de mathématiques spéciales :

Seule polytechnicien. — Sur 7 élèves de 1re année, 3 sont admissibles. Ce sont :

MM. Ernest Caen — Paul Dhé — et Maurice Guyon.

Sur quatorze élèves vétérans, douze sont admissibles. Ce sont :

MM. Gaston Decoop — Georges Delevallée — Henri Deroide — Charles Durieux — Albert Lemire — Georges Hennary — Abel Lesbond — Pierre Lefort — Benjamin Leroy — Jules Robert — Jules Tilleul — Louis Vaudin.

Ecole normale supérieure. — Enfin sur 5 élèves présentés aux examens de l'école normale supérieure, quatre en sont admis, 3 ont été déclarés admissibles. Ce sont :

MM. Henri Deroide — Jules Robert — Louis Vaudrin, les seuls admissibles de l'Académie de Lille.

LE NORD

HAZEBROUCK

Mort du commandant du 15e d'artillerie

Le passage du 15e d'artillerie à Hazebrouck a été un moment pour la triste tendance.

Le commandant de la batterie est tombé le matin sur la place, frappé d'une attaque d'apoplexie.

Transporté aussitôt à l'hôtel le commandant est mort à 4 heures du soir sans avoir repris connaissance malgré les soins qui lui avaient été immédiatement prodigués.

Une fête devait avoir lieu le soir, mais elle a été aussitôt contremandée.

La réception chez M. Massiet du Biest, sous-lieutenant de réserve du 1er régiment, n'a pas eu lieu par suite de ce triste événement.

DUNKERQUE

Accident sur la voie ferrée

Hier matin, vers 11 heures, un grave accident s'est produit sur la voie ferrée entre les gares de Bourbourg et d'Etle-Synthe.

M. Hubert Telly a été renversé par un wagonnet chargé de rails et a eu la jambe et le bras gauche écrasés. M. Telly a été transporté à l'hopital de Dunkerque.

Bourbourg. — Mercredi vers 11 h. 1/2 du matin, deux jeunes enfants, Berthe Alloy, 4 ans 1/2 et Léon Alloy, 6 ans (frère et sœur) voulurent passer sur une planche qui sert de passerelle à l'endroit du Pont Belle (dit Pont-Rouge) pour se rendre chez leurs grand parents; lorsque tout à coup ils perdirent l'équilibre et tombèrent tous deux dans le canal, plusieurs ouvriers qui étaient résolument à leurs secours et après bien des efforts, ils ne purent ramener sur la berge que le petit Léon; quant à la petite Berthe lorsqu'on réussit à la retirer elle avait cessé de vivre.

Les parents sont dans une désolation qui se comprend.

PAS-DE-CALAIS

La tentative de meurtre d'Ardres

Seux, l'auteur de la tentative de meurtre commise sur les gardes de M. Brémare, MM. Blondel et Tramelt, persiste dans l'alibi qu'il a invoqué : Au moment du crime, c'est-à-dire entre neuf heures du soir et minuit, il ne se trouvait pas à l'endroit du crime, mais chez à Lisques. Il invoque sur ce point le témoignage de plusieurs personnes qui sont venues confirmer son dire. Les gardes affirment avoir parfaitement reconnu Seux, malgré ces témoignages, pourrait bien être le coupable, en effet, si demeure se trouve à trois kilomètres de l'endroit du crime, il a donc bien pu assister à ce crime commis en rentrant chez lui.

Des témoins ont vu passer devant chez eux, trois heures et demie et quelques instants avant le crime, un individu répondant au signalement de Seux.

L'instruction est continué avec beaucoup d'activité.

Au cours d'une confrontation avec un témoin, Seux, qui se trouvait enchaîné, a voulu étrangler le témoin qui le reprochait d'avoir voulu tuer le garde Blondel; les gendarmes ont pu l'empêcher de mettre son projet à exécution.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Audience du 20 juillet

Troupiers Paul-Emile, trompette au 21e régiment de dragons. — Désertion, insubordination et insulte de paix.

Trompette Paul-Louis, soldat de 2e classe au 43e Ligne. — Vol au préjudice d'un militaire.

Un an de prison.

Rouier Victor, soldat de 2e classe au 73e régiment d'infanterie. — Rébellion sans armes et outrages par paroles et menaces envers les agents de la force publique en exécution de leurs fonctions.

Six mois de prison.

Dufour Léon-André, soldat au 110e de ligne. — Désertion à l'intérieur en temps de paix.

Deux ans de prison.

Labbé Hippolyte-François, jeune soldat de la classe 1887 du recrutement de Laon. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix.

Un mois de prison.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 21 juillet

Dans son audience d'une heure tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

Falsification de palins-d'épices. — M. Charles Cappelle, fabricant de pains d'épices, vient s'asseoir au banc des prévenus. Il est inculpé d'avoir falsifié ses produits.

Le 7 janvier dernier, par suite d'une lettre parue dans un journal de la localité, le parquet ordonnait une enquête chez M. Cappelle. M. Dubuch, commissaire de police du 3e arrondissement, fit une saisie chez l'inculpé et celle-ci de produits qui furent soumis à l'expertise de M. Riche, ou découvrit du carbonate de potasse et du protochlorure d'étain.

Hier à l'audience, le chef de la fraude, M. Cappelle, vient déposer contre lui. Il dit que grâce à ces falsifications, son commerce prospérait et livrait un produit bien plus meilleur marché que ses confrères.

M. le docteur Thibaut, comme expert, vient déclarer à la barre, que le protochlorure d'étain n'est plus toxique après la cuisson.

M. Guillotin, organe du ministère public, requiert contre l'inculpé une fort amende et l'insertion du jugement dans tous les journaux de l'arrondissement.

Me Taillier, avocat de Cappelle, reprend en faveur du prévenu, la déposition de M. le docteur Thibaut et prétend qu'il n'y a lieu de condamner son client, lequel d'ailleurs n'a agi que comme tous ses confrères.

Le Tribunal renvoi son jugement à huitaine.

ROUBAIX

Outrage à la magistrature. — Prise d'un quelque jours en flagrant délit de vagabondage, le nommé Marie Lemon fut arrêté par l'agent Poulier. Pendant qu'on le menait au poste il injuria l'agent de la force publique, lui adressa des paroles ordurières, lui cracha au visage.

Pendant l'interrogatoire de la prévenue, celle-ci cesse de braver le tribunal. Une première fois, elle cesse de tenir un langage tel, à la tête des juges, mais un gendarme parvient à l'en empêcher. Mais, un moment après, bouillant de vigilance du prévenu, elle lui fait son sonnet qui vaut à Lemon près des magistrats.

En conséquence, le Tribunal condamne lui d'abord pour outrage et vagabondage, à six mois de prison, puis condamné pour outrage aux magistrats.

Autres condamnations. — Louis Dallolé, 15 jours de prison et 500 fr. d'amende; Lucie Loisel 3 mois, 500 fr., pour fraude; Henri Debacker, 1 mois et 11 fr. pour coups, bris et tapage; Alfred Ledoux, 40 jours et 16 fr. pour tapage injurieux et outrage; Charles Debiachopp, acquitté, un an de correction, vol; Marie Verchmelen, 15 jours, les Dernger, banqueroute et complicité.

Me Coquant.

Nouvelles à la Main

Fin de conversation entre prêteurs :

— Il n'y a rien à faire avec ce garçon-là : il se refuse obstinément à payer le moindre de ses créanciers, et il doit partout : ne m'en parlez plus ; il est enfoncé comme une mule.

*

Beaucoup de déplacements, ces temps derniers, mais peu de villégiature pour M. Dellier.

— Vous êtes tout de même un heureux gaillard, lui disait un habitué du café de la rue Vieq-d'Azir, vous voyez du pays...

— Peuh ! fit M. Dellier, je suis exquisiment une petite moue, les voyages ne font trop vite aujourd'hui... On voit tout en *raccourci !*

RUULS-MANON.

Spasmes et Vapeurs

C'est maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, douleurs, palpitations, tics, tremblements, vertiges, maux de tête, malaise, nausées, pertes, prendre sommeil dans une altération du sang. Il est alors indispensable de donner, de préférence, du fer sous forme de Dragées du Dr Jeanneau (eux jus d'herbes). Ces médicaments dépurait et régénèrent le sang, les glandes, les poumons, rétablissent les règles, guérissent la constipation et redonnent l'appétit. Il est bien mal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (4e édition), que M. Lechaux, harmacien-chimiste à Hodimont, envoie gratuitement à ceux qui la réclament. Il n'avoie lne elle demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou de 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Orfi, rue Esquermoise, 60 ; Fanyan ; Donts et Clé Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie.— A Tourcoing : Bruneau ; Vannouvelle. — A Valenciennes : Sal'r-Boulet. — A Frasnes : Berrier.

Programme des Spectacles et Concerts

La Fanfare du Blanc-Seau exécutera sur la place Thiers, le dimanche 24 juillet 1892, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1° Allegro L.-J. Bandonek — 2. Croix d'Honneur, ouverture, M. Bléger — 3. La Reine des Vagues, fantaisie, M. E. Fantaisie varia pour hautcoliste : M. Maes, J. Christophe — 5. Ouverture fantastique, A. Gouvert — 6.— Polka pour piston, soliste, M. Guyot, Lemay.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

PETITE CORRESPONDANCE

Un groupe de lecteurs à la gare Saint-Sauveur. — Vous avez tort dans les deux cas. La légitimation de l'enfant est obligatoire et le consentement de la mère ou du père et de la mère est indispensable pour le mariage.

R. Le M. — Reportez-vous à l'article 213 du Code civil et adressez-vous à un notaire.

Le Facteur.

Etat-civil de Roubaix

Du 21 juillet

Naissances. — Madeleine Plouette, rue du Fontenoy, 99 — Germain Dalmasse, rue des Halles, 23 — Marie De Bouvère, rue Pellart, 21 — Justin Lenoirt, rue de Jeanne-Jeanne, cour Dupuisnay, 3. — Georges Deruma, rue des Longues-Haies, cour du port, 3 — Mathilde Vanpoucke, rue de la Guinguette, cour Engrammel, 2.

Décès. — Simone Ibrabaut, 2 ans 6 mois, rue du Fresnoy, 20 — Arthur Jacquemin, 21 ans 1 mois, Lazaretgatte, fort Cordonnier, 27 — Arthur Van Hoorne, 2 mois 20 jours, rue Bollinckx, cour Bauggnerez, 5.

Etat-civil de Tourcoing

Du 21 juillet

Naissances. — Albert Pamez, rue Cuvier — Hélène Lapis, rue d'Alsace — Amédée Vancoppenolle, rue du Fresnoy — Gustave Picavet, rue Honsbeek — Henri Buchy, rue des Neuves.

Décès. — Jeanne Matsot, 16 ans, boîtieuse, rue Blanc-Seau — Marie Carden, 3 mois, à la Croix-Rouge — Zénaïde Cassiau, 63 ans, cabaretier, rue du Rouhaix — Marie Vermant, 34 ans 1 mois, ménagère, rue Fin de la Guerre — Rachel Vandermonde, 4 mois, rue Haute-Voie — Branca Jaunie, 70 ans, ouvrière agricole, rue du Faubourg — Jeanne Legay, 4 ans, rue de Lille — Pauline Pouvre, 1 an, rue de la Vigne.

Etat-civil de Bondues

Du 1er au 21 juillet

Naissances — Madeleine Delahaye, chemin des Vaches — Meurisse Félicie — Leuar, Louis — Bonnet, Gustave, Ernest.

Mariages. — Néant.

Décès. — Cécile Florin, 6 mois, Bois.

Le Secret de longue Vie !...

Les alchimistes ne l'ont pas trouvé. Les dictons populaires ne l'indiquent pas; pourtant en dépit du proverbe : *Lever à cinq, coucher à neuf, vous vivra d'ans quatre-vingt-neuf*, on prétend aujourd'hui que le sommeil du soir est moins réparateur que celui du matin ! Le secret de longue vie réside tout entier dans l'art de conserver le sang pur et *riche en globules et de pauvre*. Le Lechaux lit ainsi bien quand il a créé son merveilleux dépurratif, son populaire Rob Lechaux, qui en peu de temps guérit les dartres, les boutons, les éruptions. Des milliers de malades rendus à la santé, des milliers chez qui l'existence a été prolongée, sont là pour en témoigner.

M. Lechaux, Pharmacien, rue Sainte-Catherine, 104, à Montpellier, expédie franco le flacon pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs, mandat. Il envoie aussi à titre gracieux, une brochure très intéressante (6e édition), sur la régénération du sang. A tous ceux qui la demandent.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Orfi, rue Esquermoise, 60 ; Fanyan ; Donts et Cie ; Coasne, Pharmacie Centrale Gobert et Cie. — Deroubaix, rue Publis ; Salle, parfumeur, 50, rue de Paris — A Bondues : Pieron, parfumeur. — A Tourcoing : MM. Bruneau, Vannouvelle. — A Valenciennes : M. Sabin-Boulet. — A Frasnes : M. Berrier, pharmacie. — A Maubeuge : M. Brunet, pharmacien. — A Boulogne-sur-Mer : M. Bouquet, pharmacien. — A Houdeschoc, Du Bil, 19, rue de la Cour. — A La Bassée : M. Cailliez, pharmacien. — Toutes pharmacies.

Maladies de la Vessie

Gravelle, Douleurs, Coliques, Rétrécissement, Incontinence d'urine, Catarrhe, Cystite, Blennorrhagie, Pertes blanches

PILULES ROCHER

Pour le traitement de ces maladies, 2 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la blennorrhagie, 3 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la gravelle, 4 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la cystite, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la pertes blanches, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'incontinence d'urine, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'entérite, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la constipation, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'anémie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'obésité, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'hydropisie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'asthme, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'insomnie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'hypocondrie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'hystérie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'épilepsie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la folie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la mélancolie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la manie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la démence, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'idiotie, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de l'imbécillité, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la stupidité, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la bêtise, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la sottise, 6 pilules par jour suffisent. Pour le traitement de la niaiserie